

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2020

L'AN deux mille vingt, le **vingt-cinq** du mois de **mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Bernard ESCUDIER, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 19 mai 2020 au nombre prescrit par la loi.

En application de l'article L.2121-18 du CGCT cette séance se tient à huis-clos.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Cécile LAHARIE, Marc MONTAGNÉ, Leila ROUDEZ, José GALLIZO, Muriel ALARY, Jérôme PUJOL, Chantal GLORIES, Philippe COLOMBANI, Anne-Marie AMEN, Philippe PAILHE, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, NOUI Mahmoud, Isabelle BOUISSET, Laurence ROUANET.

Procurations :

Céline CABANIS	à	Françoise MIALHE
Dominique PETIT	à	Isabelle BOUISSET
Bérenger GUIRAO	à	Laurence ROUANET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Françoise MIALHE.

Monsieur Bernard ESCUDIER, maire sortant, prend la présidence de l'Assemblée.

M. le Maire : Bonsoir à tous pour cette réunion d'installation du Conseil municipal. Je vous remercie d'être présents aussi nombreux à ce Conseil municipal un peu particulier, doublement particulier je dirais.

Particulier, parce que sous cette forme-là, il ne se déroule qu'une fois tous les six ans et alors là doublement particulier parce que dans cette configuration-là, je n'en ai jamais vu et je ne sais pas si nous en reverrons d'autres. En tout cas, merci à vous d'être venus.

Je vais procéder à l'appel des présents à cette Assemblée :

M. Fabrice CABRAL	Mme Anne-Marie AMEN	Mme Manon KLOUCHI
Mme Cécile LAHARIE	M. Philippe PAILHÉ	M. Gérald MANSUY
M. Marc MONTAGNE	M. Bernard ESCUDIER	Mme Armande GASTON
Mme Leila ROUDEZ	Mme Marylis RAYNAUD	M. David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES
M. José GALLIZO	M. Didier HOULES	Mme Françoise MIALHE
Mme Muriel ALARY	Mme Isabelle MONTOLIO	M. Mahmoud NOUI
M. Jérôme PUJOL	M. Frédéric TAYAC	Mme Isabelle BOUISSET
Mme Chantal GLORIES	Mme Josiane CASTRO	Mme Laurence ROUANET
M. Philippe COLOMBANI	M. Sérif AKGUN	

Le quorum est atteint largement, je déclare installer à cet instant, les conseillers municipaux élus le 15 mars 2020, dans leurs fonctions.

En application de l'article L.2121-18 du C.G.C.T., je demande au Conseil Municipal de voter le huis clos, sans débat, à la majorité absolue des conseillers présents ou représentés.

Bien entendu tout cela en raison des mesures sanitaires. Ce vote doit avoir lieu dès le début de la séance.

Je vous demande donc, de voter le huis clos : qui est contre ? 4 voix Contre (M. Dominique PETIT, Mme BOUISSET Isabelle, M. Béranger GUIRAO et Mme Laurence ROUANET). Le huis clos est voté à la majorité.

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Françoise Mialhe a ses habitudes et apparemment elle a envie de les garder ! Je vous propose la candidature de Françoise Mialhe au rôle de secrétaire de séance pour ce Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

Ce nouveau Conseil étant maintenant installé, et avant de laisser la place au doyen de l'Assemblée, qui est José GALLIZO, je souhaiterais vous dire quelques mots.

Je ne vous cacherai pas la très grande satisfaction que j'ai éprouvée le 15 mars dernier, à l'annonce des résultats sans appel de notre scrutin local.

Plus de 70% des suffrages exprimés pour la liste que conduisait Fabrice Cabral, nous n'osions pas en espérer autant. Certes l'abstention a été très forte, compte tenu du contexte épidémique, mais ne nous y trompons pas, la raison de cette temporaire "hésitation démocratique" a touché toute les catégories de population et pas plus un candidat qu'un autre, nous le savons tous. Et l'écart de 760 voix entre les deux listes (18% des inscrits tout de même) ne laisse aucune place aux interprétations.

Le résultat de ce scrutin est en fait lié à la très bonne campagne de terrain de Fabrice Cabral, à la proximité dont il a toujours fait preuve, et à sa capacité à prendre des distances avec les attaques trop souvent personnelles que nous avons eues à subir. Une fois sur nos ascendants, une autre fois sur nos enfants et même, pour ce qui me concerne, des sous-entendus sur un éventuel mélange de genres entre mes fonctions de maire et de directeur d'une entreprise de la commune. Aujourd'hui et compte tenu des réactions reçues à ce moment-là, je peux vous assurer qu'une partie des 760 électeurs perdue en 6 ans, par M. PETIT, est liée à ces pratiques d'un autre temps que vous souhaitez reproduire. Je suis désolé qu'il ne soit pas là pour l'entendre.

Une belle campagne de la part de Fabrice et de son équipe, qui ont fait le choix de s'exprimer aussi en réunion publique, pour démontrer que ce qui était dit aux uns pouvait être entendu par tous. La transparence est importante quand on veut s'adresser aux électeurs.

Mais ce score sans appel est aussi le reflet de la satisfaction d'une très grande majorité des aussillonnais quant à la politique municipale menée depuis plusieurs mandats, avec certes des évolutions - sur le fond et sur la forme - mais avec tout autant de continuité sur une approche humaniste et un souci des plus faibles et des plus en difficultés, sans obérer pour autant les réalités économiques et la nécessité d'une gestion rigoureuse.

Je voudrais une dernière fois remercier mes adjoints, les vingt-trois personnes qui m'ont accompagné durant ces 6 dernières années, et un peu plus. Remercier également les personnels municipaux et en premier lieu les cadres de la Mairie et celles et ceux qui ont travaillé auprès de moi, sans oublier celles qui nous ont quitté en cours de mandat pour d'autres projets professionnels.

J'ai la certitude que Fabrice Cabral et sa nouvelle équipe sauront tenir les rênes de notre commune et poursuivre le travail entrepris, il n'en manquera pas, et la période que nous entamons sera certainement encore plus compliquée que la précédente, c'est le cas aujourd'hui sur le plan sanitaire cela risque de l'être plus tard sur le plan financier. Mais, "Ensemble", on peut faire beaucoup !

Je vais maintenant laisser la parole à José GALLIZO, doyen de cette Assemblée qui va nous faire procéder à l'élection du maire d'Aussillon.

Merci à tous.

Applaudissements.

M. José GALLIZO prend la présidence de l'assemblée.

M. José GALLIZO : Bonsoir à tous. Comme le veulent les textes, je dois vérifier le quorum en application du second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23.03.2020. Le quorum doit atteindre le tiers du nombre des membres du Conseil municipal présents. Il est donc largement atteint.

M. José GALLIZO donne lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Art. L.2122-4 : *"Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus*

Art. L.2122-7 : *"Le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

M. José GALLIZO demande aux candidats de se faire connaître.

M. Fabrice CABRAL se déclare candidat - Aucun autre candidat ne se fait connaître.

M. José GALLIZO : Il faut constituer un bureau de vote composé du président de la séance et de deux assesseurs. Les assesseurs doivent être désignés par le Conseil, à main levée. Je propose les deux plus jeunes conseillers municipaux de chaque liste

A l'unanimité sont désignées Mme Manon KLOUCHI et Mme Isabelle BOUISSET.

Après avoir distribué les bulletins de votes et les enveloppes, M. José GALLIZO fait procéder au scrutin.

A l'appel de son nom, chaque conseiller s'approche de la table de vote pour faire constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe, puis l'introduit dans l'urne et signe la liste d'émargement.

Après le dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après le dépouillement, les résultats suivants sont constatés :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	25
e. Majorité absolue	13

Monsieur Fabrice CABRAL ayant obtenu 25 voix, est proclamé élu Maire par le Président.

M. Bernard ESCUDIER remet officiellement l'écharpe de Maire à M. Fabrice CABRAL.
Applaudissements de l'Assemblée.

Monsieur Fabrice CABRAL prend la parole :

Je veux tout d'abord saluer notre collègue José Gallizo, doyen de notre assemblée, qui a présidé l'élection du Maire. Plus que le privilège de l'âge c'est, mon cher José, la fidélité de ton engagement, et la qualité de ton travail d'élus, au service de notre ville et de ses habitants, que je veux souligner et pour lesquelles je t'exprime toute ma considération. Merci José pour tout ce que tu as fait et tout ce que tu vas faire encore pendant 6 ans ! Vous pouvez l'applaudir.

Applaudissements.

Je pense aux nombreuses personnes qui ont rendu ce moment possible, ces personnes qui nous ont soutenus et qui malheureusement ne peuvent pas être là ce soir.

Je tiens à remercier les élus qui siégeaient dans cette assemblée au cours des dernières années ; ils nous ont accompagnés pendant 6 ans et ont travaillé consciencieusement, souvent dans l'ombre, pour accomplir au mieux la tâche qui leur incombait. Beaucoup sont encore parmi nous, mais certains n'ont pas souhaité renouveler leurs fonctions municipales, je pense à Fanny, Annie, Henri, Françoise, Thierry, Jacques, Eric, Mathias et Fatiha.

Merci donc à eux, merci à ceux qui ont souhaité continuer l'aventure et qui ont montré leur motivation depuis plusieurs mois, et merci aussi à ceux qui nous ont rejoints.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour la confiance qu'ils viennent de m'accorder. Je saurai m'en montrer digne. Soyez-en certain.

Je mesure aussi toute la responsabilité qui est la mienne avec cette mission de Maire que vous venez de me confier.

J'aurai bien évidemment la chance et l'honneur de conduire cette mission avec vous tous à mes côtés. Un proverbe Africain dit : « Seul on va vite et ensemble on va loin » c'est ça l'intelligence collective qui est ma façon de travailler et d'agir.

Sur le plan plus personnel, je souhaite remercier mes parents, qui auraient bien aimé être là ce soir, qui m'ont transmis les valeurs de travail, d'exigence, de respect et d'empathie qui caractérisent mon engagement et ma façon d'être.

Je souhaite aussi remercier Angela et mes 3 enfants qui me donnent la force de faire face aux responsabilités et à l'exigence qui va avec cette fonction.

Je remercie ma femme qui accepte cet engagement qui aura un impact sur notre vie, c'est certain, je m'excuse d'avance auprès de mes enfants qui auront un Papa un peu moins présent.

Je souhaite aussi remercier mes grands-parents dont le parcours m'a fait comprendre, très jeune, qu'on avait beaucoup de chance d'être en France, un Pays formidable.

Ce n'est pas l'aboutissement d'un parcours, mais bien la poursuite d'une belle aventure. Une aventure qui a débuté en 2014, dans la salle du conseil municipal grâce à un homme. Un homme de valeurs, un homme battant et digne qui est un exemple pour moi. Je souhaite ici, devant vous, exprimer mon profond respect, et toute mon amitié à Bernard Escudier. Je ne suis pas certain de trouver les mots justes pour traduire ma gratitude pour la confiance qu'il m'a accordée depuis 6 ans. Merci Bernard pour le chemin tracé, et pour tout ce que tu m'as transmis! Il y a des rencontres importantes dans une vie et celle-là l'est....

Je ferai tout pour être à la hauteur de ce passage de flambeau.

Bernard a pris la décision de mettre fin à son mandat de Maire en respect des valeurs qui l'ont toujours animé : celles du courage, de l'intégrité, et surtout de la responsabilité.

Bernard, en 2014, dans ton discours d'investiture tu as dit « qu'un Maire ne doit pas se préoccuper de son seul mandat mais qu'il doit préparer les suivants, qu'il y avait peut-être et tu l'espérais, dans la salle du Conseil à ce moment-là, celui ou celle qui prendrait la suite un jour et assurerait la continuité, car cette tâche est difficile et son apprentissage indispensable. Tu as certainement pensé que mon apprentissage était bien avancé, pour me témoigner une telle confiance.... »

Comme toi, je veux dire toute la passion que j'ai pour Aussillon :

Aussillon est pour moi, cette ville aux multiples visages, forte de ses cultures, de ses talents, qui me permet chaque jour de faire des rencontres humaines, chaleureuses.

Aussillon est pour moi, aussi cette ville à l'énergie positive, qui permet à chacun de s'épanouir dans le respect de tous, quel que soit son âge, son niveau social ou son origine. Une ville tout simplement, où il fait bon vivre.

Je souhaite aussi exprimer, mon amitié et mon respect à un autre de mes prédécesseurs, je peux le dire maintenant, Didier, vous l'aviez bien compris, donc merci Didier pour ta présence et pour tout ce que tu fais.

Maire de terrain, je me rendrai disponible au quotidien pour les habitants, épaulé par une équipe qui le sera tout autant. La mission d'élu local est avant tout une mission de proximité. Nous avons le devoir de répondre aux préoccupations et aux besoins immédiats de nos habitants. Nous avons le devoir de servir l'intérêt général.

J'attends des élus de la majorité qu'ils soient innovants, modernes, attentifs. J'attends de mes adjoints une grande disponibilité pour servir notre commune. L'exemplarité et la transparence doivent et devront guider nos actions. Je saurai en être le garant.

Aussi, je souhaite que les élus d'opposition puissent venir alimenter nos échanges dépassant les clivages politiques traditionnels, et sans animosité personnelle. C'est ainsi que je conçois le travail de notre assemblée, parfois passionné, souvent passionnant et avant-tout constructif. Dans le respect des fondements de notre République : liberté égalité fraternité et laïcité, nous permettrons à chacun de trouver sa place ici à Aussillon.

Si nous, élus, donnons les grandes orientations souhaitées, ce sont bien les agents municipaux qui les mettent en œuvre au quotidien. Leur tâche n'est pas toujours facile et compte tenu du contexte économique, je doute qu'elle ne devienne plus aisée.

Je tiens donc à saluer leur professionnalisme et leur engagement dans l'accomplissement de leur mission. J'ai pu le voir dans cette crise sanitaire se transformant en crise économique et sociale. Depuis six ans que je suis à leur contact, j'ai pu voir tout leur engagement.

J'ai confiance en leur capacité à se réinventer face aux nouvelles exigences d'un monde en constante évolution.

Aussi, je réaffirme toute ma confiance et donne toute légitimité à Françoise Huleux, directrice générale des services et Patrice Gardes, Directeur des services techniques. Françoise Huleux et Patrice Gardes ont les qualités nécessaires pour piloter l'administration municipale, et sauront, j'en suis certain, mettre en œuvre les politiques souhaitées par l'exécutif, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés.

Je demanderai aussi aux cadres de la Mairie une grande disponibilité, c'est essentiel pour le bon fonctionnement d'une Mairie.

J'ai aussi une pensée très amicale pour mes collègues maires, qui sont élus en même temps que nous ou qui le seront dans les jours à venir, du bassin mazamétain

Chers collègues, chers agents, mesdames, messieurs, si aujourd'hui, une page se tourne, dans un contexte très spécial, bien d'autres restent à écrire. Ce sont, six années exigeantes, qui nous attendent.

Mais avant cela, de manière évidente, la prise en compte de l'épidémie en cours va continuer à constituer notre priorité.

Aussillon continuera à y faire face en donnant ce que nous avons de mieux dans notre commune: du courage, de la résilience, le sens de l'organisation et de la solidarité.

Si nous ne pouvons plus nous serrer la main, pour quelques temps, nous pouvons et nous devons nous serrer les coudes. Comme on le fait depuis le début de cette crise.

C'est ce que nous avons commencé à faire depuis le 16 mars et que nous allons continuer pour que la solidarité entre aussillonnois s'exprime de manière concrète et efficace dans ces circonstances exceptionnelles.

En unissant ses forces, notre petite ville peut faire beaucoup et va faire beaucoup. Merci.

Applaudissements.

M. Didier HOULES : Bonjour à tous, j'ai tenu à dire un petit mot à l'occasion de l'élection de Fabrice. Bernard vient de souligner que depuis déjà de nombreuses années, en matière électorale, nous avons la main verte. Il l'a dit avec ses mots. L'élection était sans appel malgré le taux d'abstention, l'écart est tel, qu'elle n'est entachée d'aucun doute. Par contre elle se situe dans un contexte tout à fait particulier, Fabrice vient de le rappeler, Bernard l'a évoqué également. Au plan local, c'est un cran de plus qui est franchi. Nous avons tout connu au plan local, depuis 1989. Il y a eu la crise textile, qui a embarqué pratiquement l'essentiel des emplois du textile, plus de 10.000 au niveau du Tarn, il faut le savoir, nous avons eu une réponse intercommunale à travers la création du District d'abord et ensuite de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Je fais des rappels, mais il y a des nouveaux entrants dans cette équipe municipale, et donc je vous rappelle que nous l'avions fait essentiellement pour l'économie, pour les réseaux de communications sous toutes leurs formes qu'ils soient aériens, terriens ou numériques, et pour l'enseignement supérieur. A cela ce sont rajoutés, les transports, les ordures ménagères, l'incendie, une partie de la culture, une partie du sport et depuis la loi NOTRe, le tourisme et les gens du voyage.

L'échelon communal a continué d'assurer, au-delà de son régalien propre, à la fois le lien social, ce que disait Fabrice tout à l'heure, la jeunesse et les écoles, le sport et la culture et en matière de cadre de vie a participé au confortement, depuis maintenant des décennies, de l'attractivité globale de l'agglomération. C'était cela l'enjeu de nos politiques "cadre de vie" au sein de chaque commune.

Le constat que je dois faire aujourd'hui, c'est que la communauté d'agglomération est en panne de projet. Je dis en panne de projet au singulier. Le dernier projet stratégique de la communauté d'agglomération date de l'an 2000. Il a exactement 20 ans, ce qui n'est pas raisonnable. Au moment de l'arrivée de l'autoroute, nous pourrions nous attendre à ce qu'il soit revisité, à mon avis c'est une impérieuse nécessité. Un autre problème se pose à la communauté d'agglomération, c'est sa gouvernance, qui est complètement inadaptée parce que totalement préemptée par Castres.

Au plan national, des réformes incessantes depuis les années 90, sont venues, je ne dirais pas percuter, encombrer, je ne trouve pas le verbe au moment où je vous parle, dans notre travail municipal. Pour ne citer que les dernières en date, c'est la loi NOTRe, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, qui a transmis la gestion des gens du voyage et le tourisme à l'agglomération. La loi ELAN qui nous a moins touchés parce que notre organisme logeur, 3F Occitanie, n'a pas eu à se regrouper avec d'autres organismes HLM et enfin la dernière réforme c'est la réforme fiscale, la suppression de la taxe d'habitation au niveau des communes. Celle-là, je le dis là ce soir et je prends date, nous n'avons pas fini de se rendre compte des effets pervers de cette réforme. Nous en reparlerons d'ici 6 ans et au-delà. Nous avons eu l'espoir, compte tenu que le Président de la République et son Gouvernement arrivait vers la fin du mandat, nous aurions une petite pose législative et un peu plus de lisibilité. Malheureusement le COVID-19 est venu bousculer tout ce bel ordonnancement et je pense de façon durable, Fabrice vous l'a dit. Il va bousculer à la fois les finances de notre pays, de nos entreprises, des ménages et aussi bien entendu les finances de nos collectivités et l'économie du pays de manière générale.

Alors, Monsieur le Maire, Cher Fabrice, dans ce contexte très difficile et incertain que nous abordons en ce début de mandat, qui ne sera sûrement pas facile, peut-être le plus difficile depuis que nous sommes en mairie. Je ne veux pas être l'oiseau de mauvais augure, mais je crois que ce sera le mandat le plus difficile pour les raisons que je viens de dire. Dans un tel contexte, ce dont nous devons être sûrs c'est de notre engagement sans faille dans le service de la commune et de ses administrés, tu viens de le dire. Ce dont nous devons rester sûrs, c'est de notre cohérence interne autour de notre projet, tout au long du mandat. Ce dont nous devons rester sûrs, c'est de notre volonté de faire vivre, et cela tu l'as dit également, et j'y reviens à la fois la fraternité et la laïcité, tu as rajouté bien sûr la liberté et légalité, mais j'insiste beaucoup au niveau de la Commune sur la fraternité et sur la laïcité.

Après, cher Fabrice, en tant que capitaine du bateau, j'aimerais te citer Michel Rocard. Tu le sais il filait souvent la métaphore marine, il faisait de la voile, Michel Rocard c'est quelqu'un que j'ai assez bien connu et assez bien soutenu en son temps, et il avait une phrase de marin très simple qui disait "souvent en navigation, on sait de quel port on part, on sait le port que l'on veut atteindre, mais on ne sait jamais ni les courants, ni les tempêtes que l'on aura à affronter. Mais l'important c'est de connaître le port de départ et toujours maintenir ce cap." Alors si depuis cette phrase de Michel Rocard, qui commence à dater, la météo marine a fait beaucoup de progrès, je ne suis pas sûr que la météo politique en ait fait autant, et donc les prochaines années seront peut-être plus compliquées à gérer que ce qu'un marin a à faire quand il prend la mer aujourd'hui.

Je suis sûr que tu auras à cœur, avec ton équipage, je le sais, tu l'as dit, tu l'as répété, d'amener Aussillon à bon port en évitant au maximum les coups de chien. Je suis sûr de cela, je suis sûr de ton équipage, je te félicite donc encore une fois pour ton élection en tant que maire, et si tu le permets, avant de te souhaiter bon vent, je voudrais associer tous les anciens qui nous ont précédés dans cette mairie, qui sont soient vivants, soient décédés, mais qui ont été auprès de nous, autour de nous, pour faire vivre nos valeurs sur cette bonne commune d'Aussillon. Merci.

Applaudissements.

Mme Laurence ROUANET :

"Nous souhaitons simplement, brièvement et sans polémique revenir sur les conditions pour le moins singulières dans lesquelles s'est tenue cette élection et les conséquences qui en ont découlé.

Les électeurs ont été soumis à des injonctions totalement contradictoires avec l'annonce le samedi soir 14 mars, de la fermeture immédiate des bars, des restaurants, des écoles qui n'ont pas rouvert le lundi suivant, mais un maintien à tout prix de scrutin municipal le lendemain.

Partout en France et en très grand nombre, les électeurs se sont abstenus ; chez nous aussi. La peur du virus a contaminé cette élection.

A Aussillon, la participation est d'ailleurs passée de 3007 électeurs en 2014 (64,20%) à 1913 électeurs en 2020 soit à peine un peu plus de 44% correspondant d'ailleurs à la participation au niveau national.

Avec près de 20% de participation en moins par rapport au scrutin de 2014, soit entre ces deux dates, vous l'avez souligné, plus de 900 électeurs supplémentaires qui ne se sont pas déplacés, le résultat a été, au final, acquis par 1866 électeurs sur 4314 inscrits.

L'abstention l'a largement emporté et nous pouvons dire que la sincérité du scrutin s'en est trouvée quand même, altérée.

Ceci ne remet nullement en cause la légitimité des élus, nullement, mais interroge sur la signification des résultats qui, de toute évidence, ne représentent pas l'exacte réalité de notre commune.

La démocratie ne se résume toutefois pas à la seule élection ; nous participerons à la vie municipale, Monsieur le Maire, nous serons une opposition présente, vigilante et constructive, chaque fois que cela sera nécessaire.

Quant à la tenue à huis clos du conseil municipal aujourd'hui et pour expliquer notre vote de tout à l'heure : ce n'est absolument pas contre les mesures sanitaires de protection que nous n'étions pas d'accord, mais nous ne pouvons que regretter le huis clos. En effet, la taille de cette salle permettait aisément la présence de quelques dizaines de personnes, sans faire prendre de risque à quiconque ; c'est le choix qu'ont fait certaines communes en France, dans notre département et même dans notre agglomération.

Nous étions tellement plus nombreux le 15 mars au soir à l'Hôtel de Ville, avec une promiscuité nettement plus importante et donc un risque accru pour tous les présents ce soir-là. Voilà l'explication simple de notre choix

M. le Maire : Je vais vous répondre, je ne vais pas relancer le débat, je pense que nous devons oublier les rancœurs et maintenant passer au travail. Quant à la sincérité, je ne suis pas tout à fait d'accord, Bernard en a déjà parlé, je pense que l'abstention ne touche pas qu'un seul candidat. Quant au conseil à huis clos, c'est le choix que nous avons fait, il y aurait pu y avoir 10 personnes, mais nous sélectionnions qui ? D'autres communes l'ont fait, c'est vrai, elles ont eu des listes d'attente et ont été obligé de sélectionner qui avait le droit de venir. Voilà pour répondre simplement à vos interrogations.

Si vous le permettez, nous allons passer maintenant à l'élection des adjoints.

Il faut dans un premier temps, voter à main levée si vous l'acceptez, la délibération fixant le nombre d'adjoints :

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

M. le Maire propose en conséquence, la création de sept postes d'adjoints nommés pour la même durée que le Conseil Municipal et demande un vote à main levée :

M. le Maire : qui est contre ? qui s'abstient ? tout le monde est POUR, merci

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE, la création de sept postes d'adjoints au Maire.

Election des Adjoints

Art. L.2122.7-2 : "Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. le Maire : Je vous demande le nombre de liste, même si je sais que Marc Montagné a préparé une liste. Y-a-t-il une autre liste ? Non.

M. Marc MONTAGNE donne lecture de la liste des adjoints :

M. Marc MONTAGNE, 1er adjoint,

Mme Cecile LAHARIE, 2ème adjointe,

M. José GALLIZO, 3ème adjoint,

Mme Leila ROUDEZ, 4ème adjointe,

M. Jérôme PUJOL, 5ème adjoint,

Mme Muriel ALARY, 6ème adjointe,

M. Philippe COLOMBANI, 7ème adjoint.

Le maire, en sa qualité de président, constitue le bureau de vote en rappelant les deux assesseurs précédemment désignés.

Après avoir distribué les bulletins de vote et les enveloppes, M. le Maire fait procéder au scrutin. Dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, chaque conseiller à l'appel de son nom s'approche de la table de vote pour faire constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et l'introduit dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	25
e. Majorité absolue	13

Nom et Prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur Marc MONTAGNÉ	25 voix	Vingt- cinq voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Marc MONTAGNE Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Applaudissements.

M. le Maire : Il me reste à vous lire la Charte de l'Elu local, en application de l'article L.1111-1-1 du C.G.C.T. Un exemplaire de cette Charte va vous être distribué.

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

M. le Maire :Je déclare le premier conseil municipal de ce mandat terminé, et vraiment un grand merci à vous tous, vous êtes venus en nombre, c'est fastidieux mais c'est un moment très important. Nous nous retrouverons le 10 juin pour les désignations des commissions. Je vous souhaite une très bonne soirée. Merci à tous.

Département
TARN
Arrondissement
CASTRES

COMMUNE
AUSSILLON

Communes de 1 000
habitants et plus

**ELECTIONS DU MAIRE
ET DES ADJOINTS**

Effectif légal du
Conseil Municipal :
29

Nombre de
conseillers en
exercice : **29**

PROCÈS-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq** du mois de **mai** à 18 heures 30, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Aussillon.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Fabrice CABRAL	Mme Anne-Marie AMEN	Mme Manon KLOUCHI
Mme Cécile LAHARIE	M. Philippe PAILHÉ	M. Gérald MANSUY
M. Marc MONTAGNE	M. Bernard ESCUDIER	Mme Armande GASTON
Mme Leila ROUDEZ	Mme Marylis RAYNAUD	M. David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES
M. José GALLIZO	M. Didier HOULES	Mme Françoise MIALHE
Mme Muriel ALARY	Mme Isabelle MONTOLIO	M. Mahmoud NOUI
M. Jérôme PUJOL	M. Frédéric TAYAC	Mme Isabelle BOUISSET
Mme Chantal GLORIES	Mme Josiane CASTRO	Mme Laurence ROUANET
M. Philippe COLOMBANI	M. Sérif AKGUN	

Absents représentés : Mme Céline CABANIS procuration à Mme Françoise MIALHE ; M. Dominique PETIT procuration à Mme Isabelle BOUISSET ; M. Bérenger GUIRAO à Mme Laurence ROUANET

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard ESCUDIER, Maire (ou remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Françoise MIALHE a été désigné(e), à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du CGCT.).

2. Election du Maire

2.1. – Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'Assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres

du Conseil, a dénombré **26** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. – Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Manon KLOUCHI et Mme Isabelle BOUISSET.

2.3. – Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code Electoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins; Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral)

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. – Résultats du premier tour de scrutin

f. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
g. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral)	
i. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	25
j. Majorité absolue	13

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur Fabrice CABRAL	25 voix	Vingt-cinq voix

2.5. Proclamation de l'élection du Maire

M. Fabrice CABRAL a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Fabrice CABRAL, élu Maire (ou remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de huit adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à **sept** le nombre d'adjoints au maire.

3.2. Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de/..... minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	25
e. Majorité absolue	13

Nom et Prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur Marc MONTAGNÉ	25 voix	Vingt- cinq voix

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Marc MONTAGNE Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-cinq mai deux mille vingt, à 19 heures 45 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le Maire (ou son
remplaçant),*

*Le Conseiller municipal le plus
âgé*

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM et PRENOM DES ELUS
(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM et PRENOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	CABRAL Fabrice	19.05.1983	Mairie	25 voix
Monsieur	MONTAGNÉ Marc	01.08.1957	1 ^{er} Adjoint	25 voix
Madame	LAHARIE Cécile	29.11.1949	2 ^{ème} Adjoint	25 voix
Monsieur	GALLIZO José	14.01.1947	3 ^{ème} Adjoint	25 voix
Madame	ROUDEZ Leila	09.06.1975	4 ^{ème} Adjoint	25 voix
Monsieur	PUJOL Jérôme	27.12.1972	5 ^{ème} Adjoint	25 voix
Madame	ALARY Muriel	28.04.1966	6 ^{ème} Adjoint	25 voix
Monsieur	COLOMBANI Philippe	07.08.1955	7 ^{ème} Adjoint	25 voix

Fait à Aussillon, le 25 mai 2020

Le Maire,

Le Conseiller
Municipal
le plus âgé,

Les Assesseurs,

Le Secrétaire,

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM - Prénom	Signature	NOM - Prénom	Signature
CABRAL Fabrice		MONTAGNE Marc	
LAHARIE Cécile		GALLIZO José	
ROUDEZ Leila		PUJOL Jérôme	
ALARY Muriel		COLOMBANI Philippe	
GLORIES Chantal		PAILHE Philippe	
AMEN Anne-Marie		CABANIS Céline	Procuration à F.MIALHE
ESCUDIER Bernard		RAYNAUD Marylis	
HOULES Didier		MONTOLIO Isabelle	
TAYAC Frédéric		CASTRO Josiane	
AKGUN Sérif		KLOUCHI Manon	
MANSUY Gérald		GASTON Armande	
KOKADEJEVAS-D. David		MIALHE Françoise	
NOUI Mahmoud		PETIT Dominique	Procuration à I.BOUISSET
BOUISSET Isabelle		GUIRAO Bérenger	Procuration à L.ROUANET
ROUANET Laurence			

